

d'épuration des matières d'égout, ils procéderaient à des relevés sur la qualité de l'eau et les causes possibles de pollution et ils établiraient des normes qualitatives de l'eau pour la région.

La pollution de l'eau deviendrait un délit pour lequel les coupables seraient frappés d'une amende jusqu'à concurrence de \$5,000 par jour où des impuretés seraient déversées, mais seulement dans une région établie de gestion qualitative des eaux.

Son attitude à l'égard de cette mesure est la suivante:

En somme, il s'agit d'une ligne de conduite fragmentaire adoptée pour résoudre un problème urgent d'envergure nationale. S'agit-il encore une fois de tergiversations dans le dédale juridictionnel de «notre fédéralisme coopératif»? Assurément, l'ampleur du problème exige des initiatives plus hardies.

Il signale ensuite que les Canadiens accueilleraient avec plaisir une participation plus concrète du gouvernement fédéral. Il fait remarquer que les gouvernements provinciaux manquent de ressources leur permettant de profiter pleinement de toute solution possible aux problèmes de la pollution. Il ajoute:

On fera partout bon accueil à la gestion intégrale des ressources en eau à des fins multiples. Le besoin existe partout cependant, non pas seulement où il s'agit «d'une question d'intérêt national notable»...

Il ajoute:

...Le succès dépendra d'apports massifs de capitaux, par voie de prêts, de subventions et de programmes à frais partagés. Dans sa forme actuelle, la loi sur les ressources en eau du Canada n'engage qu'avec beaucoup de circonspection la trésorerie fédérale.

Il termine en disant:

A moins qu'on ne donne beaucoup plus de fermeté à la loi sur les ressources en eau du Canada, les Canadiens seront toujours en quête de moyens pour combattre la pollution.

A son avis, tous les Canadiens ont droit à un environnement propre et salubre et ce droit humain devrait être incorporé à la charte canadienne des droits de l'homme; tout Canadien pourrait alors chercher, sous la protection des lois, à vivre une vie qui soit de haute qualité et libérée de toute pollution du milieu. J'espère que le président du comité invitera un représentant de la Fédération canadienne de la faune à exposer ses idées à cet égard.

Quitte à faire montre d'esprit de clocher, je vais vous entretenir de la situation à Toronto, où il y a deux rivières principales: la Don et la Humber. On trouve aussi la Credit dans la banlieue. Je dois dire que les déchets industriels et humains que charrient ces rivières déshonorent la belle ville de Toronto. Les plages du lac sont inutilisables. On ne s'y baigne pas en été. Cet automne, les canards sont morts victimes des agents de pollution. La Commission n'a pas réussi à le prouver,

mais n'a pas non plus prouvé qu'ils n'étaient pas morts empoisonnés par le diacide.

• (9.50 p.m.)

A Toronto, l'air est si pollué par les émanations de fumée provenant des usines et des centres industriels, qu'à certains moments il n'y fait pas bon vivre. En fait, les gens de ma circonscription ont dû pendant bien des années subir la pollution de la Consuners Gas Company. Ils ont eu aussi à endurer une fabrique de colle et le rejet de cendres d'une usine productrice d'électricité de l'Ouest de Toronto. Ce sont les trois facteurs de pollution dont mes électeurs ont eu à souffrir.

Lorsque le ministre et ses fonctionnaires ont témoigné devant le comité, je me souviens que le député de High Park (M. Deakon) a suggéré de façon énergique et pressante que le gouvernement prenne des mesures relatives à la pollution qui sévissait dans le sud de sa circonscription. Je me rappelle aussi que l'ancien maire de Toronto, l'actuel député de York-Ouest (M. Givens) a déjà parlé, dans son style fleuri et éloquent, des problèmes de pollution à Toronto. Je croirais que l'ancien maire voudrait bien maintenant nous dire ce qu'il pense du présent bill ainsi que des remèdes qui s'imposent.

Il y a quelques jours seulement, nous avons appris que la Commission des ressources en eau de l'Ontario avait intenté une action en justice contre la Gulf Oil of Canada pour avoir pollué l'eau du lac Ontario à la suite des activités poursuivies en bordure du lac. Je pense que le représentant de Peel-Sud (M. Chappell) prendra la parole et qu'il nous dira ce qu'à son sens le gouvernement devrait faire au sujet de ce problème de la pollution provoquée sur le lac Ontario par la Gulf Oil, car, en dehors de la Gulf Oil, il y a beaucoup d'autres sociétés pétrolières dans ce secteur. Les habitants de la région sont en droit d'attendre de leur représentant qu'il se renseigne sur le point de savoir si le bill constituera un instrument efficace de contrôle de la pollution dans cette zone.

Je ne veux pas continuer à parler des problèmes de ma circonscription et de Toronto, car le problème de la pollution intéresse, en fait, les Grands lacs qui représentent sans doute la plus grande source d'eau naturelle du monde. Cette région atteint un tel niveau de pollution que la situation devient critique. En 1964, la Commission mixte internationale composée de trois Canadiens et de trois Américains a étudié la pollution des Grands lacs. Cette Commission a été très active car certaines personnes ont dit que le lac Érié est maintenant le lac mort et que le lac Ontario meurt rapidement. On a dit également que le lac Supérieur, le lac Michigan et le lac Saint